

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

15

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **13 DECEMBRE 2024**

Objet de la délibération :

**OLLIIOULES –
OPERATION « CHEMIN
DE LA PETITE GARENNE
ACQUISITION EN VEFA
DE 18 LOGEMENTS
PROMOTEUR JENZI**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Bruno BAIXE, Michèle BUGEAU,
Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL,
Patrick DEBIEUVRE, Marc ESPONDA, Patrick EVEILLEAU, Jeannine
GHIO, Loïc GUILLEUX, Jacques PEYROT, Serge PELLEGRIN, Valérie
RIALLAND

Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO
Christian BRIEL, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

Absents et excusés : Martine ARENAS, Rodolphe ARNAUD, Dalila
CHOUIAH, Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc LAURIOL, Josée
MASSI

Représentant du CSE présent : Didier D'HOTEL

Représentant du CSE excusé : Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

VAR HABITAT a été sollicité par la Société JENZI pour l'acquisition en VEFA de 5
logements locatifs sociaux, 12 logements locatifs intermédiaires ainsi qu'1 logement en
Location Accession dans un programme de 18 villas et stationnements.
L'opération est située Chemin de la Petite Garenne sur la commune de OLLIOULES.

Cette opération est une véritable opportunité pour Var Habitat compte tenu qu'elle est
située au sein d'un quartier remarquable.

En outre, s'agissant d'un programme constitué exclusivement de maisons individuelles,
cette acquisition va permettre de faire entrer au sein du patrimoine, des produits à forte
valeur ajoutée.

Le permis de construire a été obtenu le 23/05/2024.

Les prix d'acquisition arrêtés sont les suivants :

➤ Pour les 5 logements en PLS comprenant 10 parkings et développant une SHAB d'environ 425,10 m², le prix proposé est de 3 100 € HT/m² SHAB.

Nous disposerions de la répartition suivante : 5 type 4

➤ Pour les 12 logements en LLI comprenant 24 parkings et développant une SHAB d'environ 1023,21 m², le prix proposé est de 4.000 € HT/m² SHAB.

Nous disposerions de la répartition suivante : 12 type 4

➤ Pour le (1) logement en Location accession comprenant 2 parkings et développant une SHAB d'environ 85,29 m², le prix proposé est de 3 100 € HT/m² SHAB.

Nous disposerions de la répartition suivante : 1 type 4

Ce logement sera commercialisé par l'Office.

Les conditions d'acquisitions sont soumises à l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat qui a été sollicité ; son estimation est en cours, et nous ne manquerons pas d'informer le conseil dès obtention de ladite estimation.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- L'acquisition en VEFA des logements et stationnements,
- La poursuite de cette opération,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération tant pour son acquisition, que son montage juridique et la commercialisation du logement en location accession.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à la majorité, M PEYROT et M GUILLEUX ayant voté contre, et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI